

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0472**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue de la Paix et appartenant à la société Bouygues Immobilier

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

Commission permanente du 12 octobre 2015**Décision n° CP-2015-0472**

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue de la Paix et appartenant à la société Bouygues Immobilier
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon doit se rendre propriétaire d'une parcelle de terrain nu appartenant à la société Bouygues Immobilier, d'une superficie de 193 mètres carrés, cadastrée AN 166 et qui est concernée par une marge de recul au plan local d'urbanisme (PLU).

Aux termes du compromis, ladite parcelle, située avenue de la Paix à Saint Germain au Mont d'Or, serait cédée, à titre purement gratuit, libre de toute occupation ou location.

Toutefois, la Métropole de Lyon devra verser, à la société Bouygues Immobilier, une indemnité de 540 €, correspondant au remboursement des frais de géomètre pour la division de la parcelle, objet des présentes ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'acquisition par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain cadastrée AN 166, située avenue de la Paix à Saint Germain au Mont d'Or et appartenant à la société Bouygues Immobilier, dans le cadre du projet d'aménagement de ladite avenue,

b) - le versement d'une indemnité de 540 € à la société Bouygues Immobilier, au titre du remboursement des frais de géomètre.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien voirie, individualisée sur l'opération n° P09O2680, le 27 mai 2013 pour la somme de 1 745 141,39 € en dépenses et 43 270,79 € en recettes.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 2112 - fonction 01 et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2015.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 540 € correspondant à l'indemnité due au titre du remboursement des frais de géomètre et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.